

Décision n°1168 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels assimilés

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint, ou son représentant, président

M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines

Mme Vassiliki DRIANCOURT, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

Suppléants : Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe

M. Philippe LODS, chef du secteur Europe

Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

NEANT

Cinq représentants du personnel :**Pour le SNES-FSU / SNEP-FSU :****Titulaires :** Mme Annie DELPORTE
M. Laurent PICARD
M. Jérôme NASSOY
Mme Véronique SOARES
M. Patrick SOLDAT**Suppléants :** M. Sébastien VILLE
Mme Irène SANCHEZ
Mme Magalie POLLET
M. Jean-Michel SMOLUCH
M. Polo LEMONNIER**Article 2**

La présente décision abroge la décision n°1902 du 16 octobre 2019 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels assimilés.

Article 3

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 23 septembre 2020

Le Directeur,

~~Le Directeur BROCHET~~

Olivier BROCHET